

**Certificat d'examen de type
n° F-05-B-0603 du 12 avril 2005**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/F030253-D1-1

**Instrument de pesage à fonctionnement automatique
trieur-étiqueteur type JagXtreme Expressweigh
Classe Y(a)**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 19 mars 1998 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments de pesage à fonctionnement automatique : trieurs-étiqueteurs.

FABRICANT :

CARGOSCAN AS, NORWAY, GRENSEVEIEN 65/67, N-0663 OSLO (NORVEGE).

DEMANDEUR :

METTLER-TOLEDO S.A., 18-20, avenue de la Pépinière, 78222 VIROFLAY CEDEX (FRANCE).

OBJET :

Le présent certificat complète le certificat n° F-04-B-1043 du 23 septembre 2004 relatif à l'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur type JagXtreme Expressweigh.

CARACTERISTIQUES :

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur étiqueteur type JagXtreme Expressweigh ci-après dénommé « instrument » diffère du type faisant l'objet du certificat précité par :

1/ l'identification de la partie à caractère légal du logiciel qui peut être

- « JAGX_B0_1104 » ou
- « JAGX_ES__B.2 »

Les 2 versions peuvent équiper les instruments mis en service antérieurement à la date du présent certificat.

La version « JAGX_ES__B.2 » équipe tous les instruments neufs mis en service à partir de la date du présent certificat.

2/ Le dispositif de stockage des données pouvant être :

- soit celui prévu par le certificat d'essai TC 2618 délivré par l'organisme notifié n° 122 (NMI, organisme notifié par les PAYS-BAS) et relatif au dispositif indicateur type JagXtreme
- soit le dispositif de stockage de données type AMS faisant l'objet du certificat d'essai n° D09-03.40 délivré par l'organisme notifié n°102 (PTB, organisme notifié par l'Allemagne).

Les autres caractéristiques restent inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont identiques à celles prévues par le certificat n° F-04-B-1043 du 23 septembre 2004.

Pour les instruments concernés par le présent certificat, le numéro et la date de ce présent certificat doivent être inscrites dans le carnet métrologique.

DÉPÔT DE MODÈLE :

La documentation relative à ce certificat est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/F030253-D1 et chez le demandeur.

VALIDITE :

La limite, de validité du présent certificat est fixée au 22 septembre 2014.

Pour le Directeur général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification